



ARTISANS ÉBÉNISTES
DE FRANCE

CHARTRE DES ENGAGEMENTS

La chartre est un ensemble de règles que tous les Artisans Ébénistes de France se doivent de respecter pour obtenir puis conserver ce Label.

- 1 Traduire esthétiquement la demande du client** en personnalisant au mieux le meuble commandé.
- 2 Respecter les signes** essentiels des styles français de meubles, les règles esthétiques du design contemporain.
- 3 Construire** suivant les règles de l'art et de la technique.
- 4 Connaître les normes** françaises d'ameublement.
- 5 Respecter les référentiels** de la marque "A.E.F." concernant mes travaux d'ébénisterie traditionnelle ou contemporaine.
- 6 Rechercher le juste choix** et la qualité des matières, composants, adjuvants entrant dans mes meubles.
- 7 Rechercher la qualité et la précision** dans mon exécution.
- 8 Rechercher la qualité** dans l'application de mes finitions.
- 9 Assurer la solidité et la rigidité générale** de mes meubles.
- 10 Assurer la qualité et la durabilité** de leur fonctionnement en utilisation normale.
- 11 Assurer la qualité et le respect des devis** descriptifs acceptés.
- 12 Respecter les délais et les prix** convenus inscrits aux devis et avenants éventuels.
- 13 Rester à la disposition du client** pour tout suivi.
- 14** Dans le cas d'un artisan labellisé, **délivrer une attestation d'authenticité artisanale** certifiant l'origine du produit et son inscription dans une Nomenclature Nationale sous un numéro spécifique.
- 15** En cas de litige, **accepter la médiation du Comité d'Homologation** au niveau du précontentieux.
- 16** Je m'engage à agir et mettre en œuvre **les règles du développement durable** : respect de l'équilibre naturel, économique et social.



120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS
Tél standard : 01 44 68 18 00
Mobile : 06 75 06 98 07